https://impotsdirects.public.lu

n° de dossier									
complément mo	odèle	500 /	page	23			an	née: 2	2021

Impôt sur la fortune - Fortune imposable au 01/01/2022 (congrégation réligieuse)

Veuillez déclarer les éléments de fortune du bilan consolidé (englobant, en tant que bilan consolidé, les éléments de l'actif et du passif tant de la Congrégation / de l'Abbaye / du Couvent que des maisons de cette dernière / ce dernier constituant des "Hilfsgesellschaften"), ainsi que les éventuels éléments de fortune personnels des membres de la Congrégation / de l'Abbaye / du Couvent non repris au bilan consolidé précité.

immobilière	Eléments de fortune imposables	Eléments de fortune exempts
La valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments		
Droits d'exploitation		
Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12)		
Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12)		
Titres évalués au 31/12		
- Annulation hors bilan des créances intragroupe		
- Abattement (§ 67 (2) BewG)		
	Immeubles bâtis et non bâtis situés au Luxembourg (à indiquer par leur valeur unitaire) La valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments Immeubles bâtis et non bâtis situés à l'étranger (à indiquer par leur valeur estimée de réalisation) Total de la fortune immobilière Droits d'exploitation Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12) Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12) Titres évalués au 31/12 - Annulation hors bilan des créances intragroupe	Immeubles bâtis et non bâtis situés au Luxembourg (à indiquer par leur valeur unitaire) La valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments Immeubles bâtis et non bâtis situés à l'étranger (à indiquer par leur valeur estimée de réalisation) Total de la fortune immobilière Iéments de fortune Droits d'exploitation Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12) Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12) Titres évalués au 31/12

https://impotsdirects.public.lu

n° de dossier									
complément mo	odèle	500 /	page	23			an	née: :	2021

70400	
Z0400	- Exonération participation(s) (§ 60 BewG)
Z0410 0075	- Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60bis BewG)
20420 0085	- Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60ter BewG)
0500	Total de la fortune brute
0600	Dettes et provisions
0615	Dont dettes intragroupe
0620	Dont dettes non déductibles (§ 60, § 60bis et § 60ter BewG)
0630	Dont provisions selon article 46, numéro 8 L.I.R.
)750	Dettes et provisions déductibles
0800	
0800	
20900	Total des déductions
21000	Total de la fortune nette
300	

https://impotsdirects.public.lu

n° de dossier									
complément mo	dèle	500 /	page	23			an	née: :	2021

	Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par cor	stitution d'une r	éserve
200	quinquennale spéciale (§ 8a VStG) Par affectation du bénéfice de l'année d'imposition 2021		
210	·		
	Par affectation des réserves libres antérieurement constituées (seulement à défaut de bénéfice suffisant)		
230	Montant de la réduction de l'impôt sur la fortune (1/5 de la réserve constituée)		
pôt	t sur la fortune - Impôt minimum		
	Veuillez déclarer les éléments de fortune du bilan consolidé (englobant, en du passif tant de la Congrégation / de l'Abbaye / du Couvent que des maiso "Hilfsgesellschaften"), ainsi que les éventuels éléments de fortune personne du Couvent non repris au bilan consolidé précité.	ns de cette dernière / d	ce dernier constituant des
		Devise	Euro
20	Immobilisations financières (23*)		
10	Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises		
25	avec lesquelles l'organisme à caractère collectif a un lien de		
	participation à l'exception des créances envers les «Hilfsgesellschaften» (41*)		
20 30	Valeurs mobilières (50*)		
35 35	Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse (51*)		
340 40	Somme des comptes (23, 41, 50, 51 du plan comptable normalisé)		
350	Total bilan consolidé (établi sur la base du plan comptable		
45	normalisé) abstraction faite des créances envers les «Hilfsgesellschaften»		
trait glem ique ectiv que ectio	nesure où des données à caractère personnel de personnes physiques dées par l'Administration des contributions directes en qualité de resp nent (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril : s à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la lit ve 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes on des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)» mpotsdirects.public.lu/fr/az/r/RGPD_GDPR.html).	onsable du traiteme 2016 relatif à la proto re circulation de ces plus de détails, vous	nt et en conformité avec ection des personnes s données, et abrogeant pouvez consulter la
	ure irmons que la présente déclaration est sincère et complète		
prés	sentant légal (ou toute personne mandatée par ce dernier)		
	. le		